

Chapitre IV

Les conditions de vie des soldats (1886-1914)

Durant cette phase, le F.P. se consolide et l'on peut voir clairement qu'une armée se constitue progressivement. Une analyse sur la formation du soldat, l'alimentation et le logement de la troupe, la solde, les problèmes de brassage social au camp, la politique d'encadrement du soldat et les rapports avec la population civile est nécessaire pour souligner les acquis.

1. Formation du soldat

La transformation d'une recrue, sortie fraîchement de son village natal, en soldat, ne fut pas du tout une tâche aisée mais très absorbante.

Les instructeurs furent confrontés à plusieurs défis. Le premier défi fut celui d'acheminer la recrue depuis son village jusqu'au camp d'instruction, dans un pays où les infrastructures de transport n'existaient pas encore et où les maladies endémiques sévissaient. Il ne fut pas facile également d'acclimater la recrue à la nouvelle vie du camp militaire, de lui faire admettre la discipline, de lui apprendre les rudiments du français, langue de commandement, et de l'habituer à une nouvelle nourriture.¹³⁷

Les recrues étaient tout d'abord examinées, pour la première fois, par une Commission d'Examen, fonctionnant au siège du district. Ensuite, elles étaient embarquées, par priorité, à bord des steamers de l'Etat par les soins du Commissaire de District. Au cours du voyage, leur ravitaillement était assuré par le capitaine de steamer.

En fin de voyage, à l'appui du procès-verbal établi par la Commission, procès-verbal remis par le capitaine de steamer, le commandant du camp établissait ses constatations concernant l'état de santé des recrues et aussi sur le nombre d'hommes présents. Les recrues étaient alors réparties suivant

137 JANSSENS, E., Op.cit., p. 57.

leur état civil dans les quartiers du C.I. Une fois installées, elles bénéficiaient de plusieurs jours de repos complet afin de se remettre des fatigues du voyage.¹³⁸

Les recrues passaient ensuite devant la Commission d'Incorporation, composée de commandant du C.I. (président), d'un officier et de médecin. Cette Commission examinait d'une manière approfondie les recrues qui devaient répondre à certaines questions, tant en ce qui concernait leur l'état physique que leur âge et leur taille. L'âge requis devait varier entre 14 et 30 ans, avec une taille minimum de 1m55. Les hommes ajournés, pour une période maximum de six mois, étaient occupés à des travaux légers en attendant de se présenter à nouveau devant la Commission.

Quant aux recrues reconnues définitivement inaptes, elles pouvaient opter soit pour le renvoi dans leur district d'origine soit pour l'engagement au sein du C.I. comme travailleurs dans les plantations. La recrue recevait son habillement, son armement et son équipement. En ce moment-là, elle était prête à entreprendre le dur métier du soldat.¹³⁹

L'emploi du temps variait suivant que l'on était dans une compagnie active ou dans un C.I.

Dans un C.I., après avoir été mesuré, pesé, examiné et enfin accepté par une sévère commission de recrutement, la recrue était totalement dépaysée par de tas de choses, dont l'uniforme, la discipline, les conditions de logement, la langue, les exercices de gymnastique et de sport, etc. Le candidat était doté d'un uniforme. Il devait subir une séance d'habillement où il apprenait péniblement comment se coiffer du bonnet de police, comment porter la veste avec tous ses boutons, le ceinturon, comment endosser la cartouchière et surtout comment s'enrouler les bandes mollettières.¹⁴⁰

L'horaire de la journée était réglementé de telle sorte que la recrue ne soit pas laissée à elle-même mais toujours sous les yeux des instructeurs européens. Le candidat devait apprendre à se lever et à se coucher à une heure fixe et non selon ses caprices ; s'habituer à effectuer, du matin au soir, exercices, théories, travaux et corvées toujours sous l'œil des instructeurs. Durant toute la journée, le clairon l'empêchait de rêver. En effet, au son du clairon, il devait apprendre à réagir promptement pour se mettre debout,

138 LOGIST, P., Art.cit., p.393.

139 Id., p. 394.

140 MULLER, J., « Un camp d'instruction pour soldats indigènes », Grands Lacs, 1 (15 octobre 1947), p. 34.

aller au lit, etc.¹⁴¹

La journée d'une recrue commençait à 5h30 par le réveil, à 6 h, selon les saisons. Le clairon sonnait le réveil, c'était l'appel du matin. Après s'être lavé, en commençant généralement par les pieds pour terminer par la tête, et le salut au drapeau et puis, de 6h15 à 11h30 intervenait l'instruction militaire proprement dite : gymnastique, escrime au bâton, escrime à la baïonnette, l'école du soldat sans ou avec armes, les marches, le service en campagne et pour clore la matinée, la traditionnelle théorie morale ou les règlements en vigueur. L'instruction était donnée par le cadre européen.

L'après-midi était consacré exclusivement aux travaux de construction ainsi qu'aux cultures vivrières (manioc, patates douces, etc.).¹⁴²

La formation militaire, proprement dite, devait se dérouler en quatre classes : classe blanche (débutante), classe jaune, classe rouge et classe noire. Les branches enseignées étaient les suivantes : discipline, pointage, marche, E.P.F.C., armement, tir, E.P., R.E.E.I., théorie et escrime. Le pointage consistait en 2 bons sur 3 visées à 20m20 par visée, le concours du pointage vent, le concours tir rapide et le concours de positions de tir. Les marches étaient de 15 km avec fusil et bottines, de 20 km avec fusil et bottines, de 25 km avec fusil, bottines, besace et gourde et 30 km avec fusil, bottines, sac et besace. Pour l'armement, le soldat apprenait à prendre exactement la hausse, à enlever et replacer magasin en 35', le démontage et le remontage complet verrou avec monte ressort, le démontage complet magasin et le démontage complet fusil. Concernant le tir, il apprenait le tir de groupement correct à 50 m, le tir de groupement complet à 100 m et le tir d'application correct à 100, 200, 300 et 400 m. Le baptême de feu lui apprenait à vaincre la peur des coups de feu de l'ennemi. L'éducation physique occupait une place importante dans l'instruction du soldat. Il apprenait les sauts suivants :

- le saut en longueur sans élan 1, 8 m ;
- le saut en hauteur 0,70 m ;
- le saut en longueur avec javelot 20 m ;
- saut en longueur avec élan 3, 75 m ;
- saut en longueur avec élan 4,5 m ;
- saut en longueur avec élan 4,75 m ;
- saut en hauteur avec élan 1,05 m ;
- saut en hauteur avec élan 1,20 m ;
- saut en hauteur avec élan 1,35 m ;

141 Ibid.

142 Ibid.

- Course de 800 m en 2'26" ;
- Lancement de poids 8 m ;
- Lancement de poids 8,6 m ;
- Lancement de grenade 20 m ;
- Lancement de grenade 30 m ; etc.

Comme on le voit, l'instruction militaire était faite de gymnastique, escrime au bâton, escrime la baïonnette, école du soldat sans et avec les armes, les marches, le service de campagne. Le service de campagne enseignait les marches et avant-postes c'est-à-dire tous les services de sûreté durant la campagne ainsi que le fractionnement des troupes. Le service de garnison enseignait les devoirs des chefs de garde, caporaux de poste, les consignes générales et particulières. Le service intérieur enseignait les honneurs à rendre, l'entretien de l'armement, de l'habillement, l'équipement et l'hygiène. Le service pratique enseignait "l'école du soldat" c'est-à-dire des cours d'intonation et de tir.¹⁴³

La théorie morale ou conférence morale inculquait au soldat le respect du drapeau, les devoirs envers l'Etat et la famille, la suppression des pratiques barbares, le règlement de la discipline militaire avec les éléments de la justice répressive, l'interdiction des réclamations collectives, les devoirs des soldats, leurs droits (positions au point de vue de la milice, solde, allocation de réserve, retenue extraordinaire, grades, livrets, rengagement des miliciens, enrôlement des volontaires, rapatriement, corps de réserve) ; les avantages du mariage monogamique, les dangers de l'alcool, du chanvre et des maladies vénériennes.¹⁴⁴

Toute cette formation visait à faire du soldat une élite comme le souligne une déclaration de Charles Caudron, dans « *L'Etoile Belge* » du 18 septembre 1900 :

« Quant à nos soldats et travailleurs, ils sont tellement changés au contact du Blanc que l'on peut presque les considérer comme étant d'une race supérieure différente ; que sera-ce dans une vingtaine d'années si nous parvenons à nous maintenir ? Les villages de Blancs (postes) seront des espèces de villes nègres, différentes, O combien...des misérables bokas indigènes aux cases petites, noires, branlantes, infectes, où croupissent, pêle-mêle les membres d'une famille... et quelle famille ! »¹⁴⁵

143 FLAMENT, F., et alii, Op.cit., pp. 512-513.

144 Id., pp. 512-513.

145 CAUDRON, La vérité sur la civilisation au Congo (Anonyme) Bruxelles, 1903, p. 75. « Bokas » signifie « villages » (« mboka » en lingala signifie village).

L'autorité coloniale s'évertuait à profiter au maximum du séjour des hommes sous le drapeau afin de parfaire leur éducation et développer leur sens social et leur patriotisme. L'armée, dans ce cadre, exerçait une mission éducative au sein de la nation ; elle apposait une empreinte inoubliable dans l'esprit du jeune homme qui y était passé.¹⁴⁶

A cause de cette mission civilisatrice, il n'est plus étonnant que certains officiers aient abusé des châtements corporels. Ces officiers pensaient que la chicote était un outil indispensable à la discipline :

«J'estime ce genre de punition nécessaire : vouloir l'abolir est une faute car la punition corporelle est la seule dont le noir se soucie et du reste il la supporte à merveille.»¹⁴⁷

Outre cette formation morale ou cette initiation à la « civilisation » (occidentale), le soldat recevait une instruction à caractère utilitaire. En effet, pour préparer les cadres auxiliaires autochtones, l'Etat créa des colonies scolaires, des écoles pour gradés et des écoles pour armuriers.

Le décret royal du 12 juillet 1890 créa les colonies professionnelles et agricoles pour les enfants libérés de convois d'esclaves ou délaissés par leurs parents. Dans ces colonies, l'Etat pourvoyait à leurs besoins. Mais ces enfants devaient en contrepartie travailler au service de l'Etat jusqu'à l'âge de 25 ans.¹⁴⁸ Trois colonies scolaires furent créées dans le pays : à Boma, à Moanda et à Nouvelle Anvers. Chacune d'elles avait un internat qui ressemblait à une école militaire. Car, on avait adjoint au directeur de l'école, un sous-officier de la Force Publique, chargé de l'instruction militaire et de la discipline. L'horaire journalier comprenait : trois heures d'instruction militaire, trois heures d'éducation intellectuelle et religieuse et deux heures de travail manuel. Les études duraient trois ans mais les élèves, encore trop jeunes devaient reprendre chaque année. A la fin des études, l'élève devait être capable de lire et d'écrire une langue locale et connaître les quatre opérations fondamentales de l'arithmétique. Après les deux premières années, les candidats reconnus aptes au métier militaire étaient désignés pour les services administratifs ou pour les travaux publics (artisans). Les autres étaient désignés à devenir gradés. Les jeunes gens, qui étaient destinés au service militaire, devaient, en outre, avoir assimilé les connaissances théoriques et pratiques requises d'un sergent de la Force Publique. Ceux d'entre eux qui avaient satisfait à l'examen de sortie, étaient désignés comme instructeurs, avec le grade de caporal, dans camps d'instruction de la Force

146 JADOT, J., (Aumônier en Chef), « Problèmes humains », B.M. : n°65 (juin 1954), p. 333.

147 MEYERS, J., Op.cit., p. 83.

148 B.O. (1890), pp. 120-122.

Publique. Les élèves médiocres étaient envoyés comme soldats dans les mêmes camps pour y passer un minimum d'un an avant d'être envoyés dans une compagnie active.¹⁴⁹

Le 30 mars 1897, par décret royal, une école de candidats sous-officiers comptables fut créée à Boma pour mieux préparer les enfants destinés aux services administratifs qui iraient travailler dans les stations principales.¹⁵⁰ Cette école inculquait pendant une année aux meilleurs soldats sortis des colonies scolaires de Boma et de Nouvelle- Anvers, les règles élémentaires de comptabilité et perfectionnait leurs connaissances d'arithmétique et de français. A la sortie de l'école, ils étaient nommés sergents comptables et envoyés en garnison dans un chef-lieu de district pour s'y occuper de l'administration de la compagnie active.

Il faut ajouter l'école pour armuriers, ouverte à Léopoldville en 1905 et destinée aux sergents aides-armuriers, qui allaient à la sortie acquérir le brevet de premier sergent ou de sergent-major. Comme les sergents comptables, les gradés armuriers recevaient un traitement mensuel allant de cinquante à cent francs. Avec ces gradés et ceux issus du rang, dont la conduite avait justifié une promotion, la F.P. eut, jusqu'en 1914, quelques chefs de section et d'escouades, gradés d'élites comptables ou autres artisans pour satisfaire aux besoins de l'instruction et des expéditions.¹⁵¹

Il convient de noter aussi que la F.P. possédait plusieurs écoles pour la formation de menuisiers, de maçons, de tailleurs, de charpentiers, tuiliers, cordonniers, forgerons, mécaniciens, briquetiers, scieurs de long, etc.

L'instruction donnée n'était l'apanage que de quelques rares éléments : ceux qui avaient des aptitudes naturelles.

2. Tenue militaire

La tenue militaire est un élément de distinction entre les soldats et les civils. Il permet aux soldats d'être reconnus et de se distancer du civil. Les modalités relatives au port de l'uniforme furent clairement définies dans le décret du 22 mars 1889.

2.1. Uniforme du cadre européen

Selon P. de Gryse, au début de la Force Publique, l'uniforme du cadre européen était identique à celui des autres services de l'Etat. Seule l'étoile

149 LIESENBORGHS, O., « L'instruction publique des indigènes du Congo Belge », in : Congo, 1 (1940), p. 235.

150 B.O., (1897, pp. 202-207.

151 FLAMENT, F. et alii, Op.cit., p. 87.

d'or à cinq branches distinguait les fonctionnaires de la Force Publique des collègues des autres services. Cette tenue était trop chaude et mal adaptée non seulement au climat tropical mais aussi aux tâches spécifiques à remplir.¹⁵² Seul le casque tropical semblait être adapté.

On distinguait la grande tenue, pouvant être considérée comme tenue de cérémonie et la petite tenue ou tenue de ville. La grande tenue était composée d'une redingote, en étoile de laine bleu de roi à deux rangées de cinq boutons en cuivre doré, aux armes de l'Etat, avec collet rabattu portant aux angles du col l'étoile couronnée supportée par deux palmes brodées d'or. Le pantalon et le gilet à une rangée de huit boutons étaient en étoffe peignée blanche, le pantalon pouvant toutefois être de la même étoffe que la redingote. Pour la coiffure, on avait le choix entre le casque blanc aux armes de l'Etat ou la casquette de drap bleu de roi portant sur le devant l'étoile d'or à cinq boutons surmontée de la couronne royale. Pour la petite tenue, elle était souvent de couleur bleu de roi et comprenait un veston en étoffe de laine bleu de roi ou en coutil blanc, à collet droit et à une rangée de cinq boutons dorés aux armes de l'Etat, boutonnant haut et portant aux angles du collet l'étoile d'or à cinq branches couronnée. Le pantalon était en étoffe bleu de roi.

Il convient de noter qu'en 1903, on introduisit un nouvel uniforme spécial pour les agents de la Force Publique qui les distinguait clairement des autres fonctionnaires de l'E.I.C. La grande tenue était faite d'une vareuse tunique avec brandebourgs, en drap peigné bleu roi, à une rangée de six boutons, avec collet droit, et aux angles du col, l'étoile couronnée. La tunique vareuse des officiers était garnie d'un trèfle en pointe, en galons soubise. Les capitaines-commandants, quant à eux, se distinguaient par le port d'une ganse dorée de deux centimètres de largeur au collet et au pantalon. On trouvait, sur les épaules, une corde tressée terminée par un nœud hongrois, corde dorée pour les officiers, en argent pour les agents militaires et chefs comptables militaires, en or et en laine rouge pour les premiers officiers et sous-officiers. La petite tenue était faite de la même tunique ou du dolman de coutil blanc garni, pour les officiers, de deux galons soubise gaufrés se terminant par un trèfle. Les cordes tressées étaient en soie jaune pour les officiers, en poil de chèvre jaune pour les agents et chefs comptables militaires et en poil de chèvre rouge et jaune pour les sous-officiers et premiers sous-officiers. Le port de jambières en toile cachou de vingt

¹⁵² DE GRUYSE, P., "Aperçu de l'uniforme de la Force Publique (de sa création à la veille de la seconde guerre mondiale)", Léopold II et la Force Publique, 1885-1985, CHM, MRA, Bruxelles, 1985, p. 1-9.

centimètres était prévu avec la petite tenue. Casque, casquette et épée restaient les mêmes.¹⁵³

Cette tenue était pourtant inadaptée au climat tropical. Le nouvel uniforme demeura pratiquement inchangé jusqu'en 1914 où un nouvel arrêté introduisit les signes distinctifs de l'uniforme de l'armée belge et la tenue blanche.

2.2. Uniforme des soldats africains

Au début de la Force Publique, on trouvait à Boma des compagnies dont l'uniforme s'ornait de brandebourgs de couleurs différentes selon la provenance des soldats : jaune pour les Bangala, rouge pour les Volontaires de la Côte.¹⁵⁴

En général, l'uniforme du soldat africain comprenait un fez rouge, une veste, une culotte de toile bleue et une ceinture rouge. Les hommes de la garnison de Boma et de Léopoldville recevaient une veste et une culotte de serge bleue devant servir de grande tenue lors des services d'honneur.

Au début, chaque recrue recevait un fez rouge orné de chéchia et portant au bas un fort repli, une veste de toile bleue très large aux manches et fermée aux poignets, se boutonnant devant sur trois boutons supérieurs, un pantalon de toile blanc très large et à coulisse, serré un peu au dessous du genou, ce qui le faisait bouffer et ressembler quelque peu à celui porté par les zouaves.¹⁵⁵

De Gryse affirme, par ailleurs, que l'habillement des Noirs pouvait difficilement être considéré comme un uniforme militaire. En effet, dit-il, les vêtements journaliers comprenaient une tenue usagée qui se composait d'un fez rouge, d'une veste et d'un pantalon en étoffe bleue, d'une paire de sandales et d'un ceinturon rouge. Pour éviter une usure rapide de l'habillement, chaque soldat noir reçut, à partir de 1898, un pagne qui devait être porté au-dessus de la tenue journalière pour l'exécution des corvées.¹⁵⁶ Les soldats devaient souvent marcher pieds nus à travers tous les obstacles de la forêt et de la brousse.

Plus tard, à partir de 1912, chaque soldat eut droit à une grande tenue de serge. Les soldats, en service dans les régions froides, recevaient en outre

¹⁵³ Recueil Administratif, (1903) ; voir aussi FLAMENT, F. et alii, Op.cit., p. 100.

¹⁵⁴ DE BOECK, G., Op.cit., p. 55.

¹⁵⁵ LOGIST, D., Art.cit., p. 394.

¹⁵⁶ DE GRYSE, P., Art.cit., p. 2.

une vareuse en laine destinée à être portée sous la veste. Cette tenue fut portée jusqu'à la fin de la première guerre mondiale.

Le règlement militaire avait aussi prévu le port de quelques insignes distinctifs en dehors des insignes des grades : cornets pour clairons, grenades pour artilleurs et étoile pour comptable.

La qualité de l'armement et de l'équipement de la troupe était fonction des limites des ressources disponibles. Concernant l'armement, il s'agissait d'un fusil Albini déclassé par l'armée belge et d'un fusil Mauser. Il y avait des munitions en abondance. On disposait également de nombreux canons rayés de 75 m/m, de Nordenfeld de 37 m/m et des mitrailleuses tirant la cartouche Albini. Comme équipement, les soldats devaient, en principe, recevoir un havresac, un ceinturon muni d'une cartouchière et d'un porte-baïonnette, mais les nécessités budgétaires ne le permirent toujours pas.¹⁵⁷ Cartouchière, ceinturon et porte-fourreau avaient une durée d'usage de dix ans. Une couverture était remise aux recrues. Les soldats des régions froides recevaient une seconde couverture de teinte spéciale.¹⁵⁸

3. Logement de la troupe

Le logement de la troupe préoccupait constamment les autorités. Durant les années d'occupation du territoire, les logements étaient en pisé et en chaume. Ils étaient, malgré tout, insuffisants pour loger correctement la troupe.

Voici d'ailleurs un témoignage d'A.B. Lloyd, en 1899 :

*« A Avakubi étaient stationnées près de deux compagnies de soldats comprenant toutes sortes de races, principalement des Manyema et des Bangala. C'était une très belle troupe, bien équipée et dont les logements, de vrais modèles, étaient des maisons en terre, bâties en longues rangées ; chaque maison était occupée par cinq hommes, sauf celles de sous-officiers indigènes, qui habitaient chacun une maison particulière ».*¹⁵⁹

Une note circulaire du Gouverneur Général E. Fuchs, du 15 juin 1914, semble s'étonner de pareille situation :

« Aussi suis-je étonné d'apprendre qu'il existe encore des camps où les soldats mariés ne disposent pas d'une chambre et où plusieurs ménages sont réunis dans un

157 LIEBRECHTS, Op.cit., p. 116.

158 FLAMENT, F. et alii, Op.cit, p. 101.

159 LLOYD, A.B., La Vérité sur la Civilisation au Congo (Anonyme), Bruxelles, 1903, p. 72.

*même local. Je ne puis excuser de pareilles situations sur lesquelles l'attention de tous a déjà tant de fois été attirée. Il doit y être mis fin sans délai ».*¹⁶⁰

Cet étonnement concernant la promiscuité dans le logement des soldats montre bien que la situation de logement de la troupe restait précaire.

4. Alimentation

Les vivres pour Européens étaient, en général différents, de ceux des hommes de troupe. Mais Européens et Africains se ravitaillaient souvent aux mêmes sources licites et illicites.

Les vivres pour Européens devaient venir d'Europe. Ils comprenaient essentiellement des boissons, un assortiment complet de tout ce qui pouvait se mettre dans une boîte de conserve (y compris le beurre) et d'autres vivres peu périssables, tels que ces solides piliers de l'alimentation de campagne que sont les biscuits 'militaires'.¹⁶¹ Parmi ces vivres, une catégorie spéciale était connue sous l'étiquette '*médical-confort*'. Il s'agissait d'un ravitaillement fourni par l'Etat qui comprenait un supplément de champagne, biscuits, liqueurs, vins fins qui ne pouvaient être utilisés que sur prescription médicale ou à l'occasion de grandes fêtes nationales. Les consommateurs de vin, et spécialement de champagne, croyaient en leurs vertus supposées fortifiantes.

L'entièreté de l'alimentation des Africains, tout comme le reste de celle des Européens, dépendait des contributions des villages environnant les postes, des champs cultivés par les soldats et leurs femmes, des ressources aléatoires de la chasse et de la pêche, du commerce avec les populations locales, du pillage, éventuellement baptisé '*réquisition ou confiscation*'. Les officiers étaient peu regardants lorsque les soldats rapportaient des poules, des chèvres, un sac de riz, etc.

Parmi les moyens licites de ravitaillement, des vivres étaient achetés auprès des populations civiles par troc contre des étoffes et de la quincaillerie. Des malles de quincaillerie et des ballots d'étoffes étaient toujours disponibles à cet effet. Dans l'opération d'échange, les produits manufacturés étaient surévalués tandis que les produits achetés des populations, eux, étaient sous-évalués.

Le système illicite de ravitaillement par prestations imposées, pillages et spoliation eut de lourdes conséquences sur les populations environnantes des camps militaires. Pour le ravitaillement des troupes, le gouvernement

160 Recueil Mensuel, (1914), p. 150.

161 DE BOECK, G., Op.cit., p. 67.

central avait fixé une ration théorique, mais la conjoncture économique de l'époque ne permettait pas sa mise en application. Aussi le commandant de chaque compagnie devait-il se débrouiller pour résoudre les problèmes sur place, c'est-à-dire recourir à la violence pour obtenir les moyens d'alimentation de sa troupe.

L'historien américain, Washington Williams, l'a bien remarqué lors de son voyage au Congo et en fait rapport dans sa *Lettre ouverte* au roi Léopold II en 1890 :

« L'établissement par Léopold des bases militaires le long du fleuve avait causé une vague de morts et de destructions, car les soldats africains en service en ces bases étaient censés se nourrir eux-mêmes. Ces postes de pirates et de boucaniers forcent les autochtones à les fournir en poissons, chèvres, volailles et légumes sous la menace de leurs mousquets ; et quand les indigènes refusent...les officiers blancs arrivent avec une force expéditionnaire et brûlent leurs maisons ». ¹⁶²

Dans un rapport établi lors de son expédition entre le 12 août et le 9 septembre 1892, concernant son voyage dans les territoires des rivières Ruki, Busira et Tshuapa, Charles Lemaire, premier commissaire de district de l'Equateur, fait les aveux suivants concernant les difficultés rencontrées et les cruautés exercées concernant l'alimentation de ses hommes :

« On refuse de me vendre la moindre des choses et je ne dispose plus de vivres pour nourrir mes hommes. Aussi menacé-je les indigènes que s'ils continuent de refuser les tissus et les perles que je leur présente, ce seront les armes qui parleront. Je vise un groupe de Noirs et j'abats à 300 mètres un homme. Tous disparaissent. Nous contrôlons cinq pêcheries, et nous y trouvons quatre poules, un peu de manioc et quelques bananes. » ¹⁶³

Les villageois de cette région ne voulaient, en aucun cas, céder leurs vivres contre des tissus inconnus, des perles, des miroirs, des clochettes et des cuillères et pour cela certains d'entre eux devaient perdre la vie.

Au début, c'était la population environnante des camps militaires qui nourrissait la troupe en travaillant dans les plantations militaires. Le camp d'Irebu, par exemple, il y avait 1150 personnes à nourrir. Les hommes travailleurs à Irebu fournissaient 40,5 heures de travail par mois et les femmes 42 heures par mois. Les pêcheurs étaient imposés en moyenne de 26 heures de travail par homme et par mois, cela pouvait varier parfois entre 13 à 55 heures. Les impositions étaient inégales. En effet, les cultivateurs habitant certains villages de la région dépendant du camp étaient imposés

162 WILLIAMS, W., cité par HOCHSCHILD, A., *Les fantômes du roi Léopold. Un holocauste oublié*. Belfond, Paris, 1998, p.133.

163 LEMAIRE cité par VANGROENWEGHE, D., *Du sang sur les lianes. Léopold II et son Congo*. Didier Hatier, Bruxelles, 1986, p. 41.

pour 35 heures par personne par mois tandis que pour d'autres villages, l'impôt s'élevait à 135 heures par personne par mois. La moyenne générale était de 66 heures par personne et par mois, alors que l'impôt légal était de 40 heures par homme par mois, et exceptionnellement de 40 heures par femme par mois. Cette imposition a fait que la majeure partie des habitants du Lac Tumba ont émigré au Congo français pour se soustraire aux impositions de l'E.I.C. C'était le cas de toutes les régions autour des camps militaires qui ont connu une dépopulation.¹⁶⁴

Lorsque les vivres faisaient défaut, on procédait à la distribution d'objets d'échanges, mitakos (baquettes de laiton), perles, étoffes d'américani... que le soldat devait aller échanger contre le manioc, le maïs ou d'autres biens au cours des expéditions.

Les soldats vivaient en famille dans les camps militaires mais aussi en campagne. Les femmes relevaient de l'autorité militaire comme leurs maris. Elles étaient astreintes à quelques heures de travail dans les camps, en plus de leurs charges ménagères. Les femmes des militaires rengagés étaient dispensées de travaux pour le camp.¹⁶⁵

Avec la collaboration des femmes des soldats, des champs étaient défrichés pour les cultures nécessaires à l'alimentation de la troupe : manioc, bananes, etc. Le long des allées, ou dans des endroits choisis, se trouvaient les plantations de rapport dont l'Etat espérait tirer des ressources (palmeraies, hévéas, caféiers...). A cela, il faut ajouter des potagers où les Européens essayaient les légumes et les pommes de terre d'Europe, et enfin les produits de la chasse et de la pêche variaient le régime alimentaire.¹⁶⁶

Il semble finalement que le soldat et sa famille fussent, en dernière analyse, amenés à assurer leur subsistance, argument qui témoigne des conditions de vie assez lamentables au sein de la troupe.

5. Solde

La solde était constituée d'éléments suivants : à chaque catégorie et grade correspondait une solde journalière, une allocation mensuelle, un salaire mensuel pour femme légitime et des retenues extraordinaires journalières. Les gradés recevaient un supplément de solde journalier et une prime de rengagement était accordée aux rengagés.

164 VELLUT, J.L., « Le Rapport Casement », Enquête et Documents d'Histoire Africaine, no spécial 6 (1995), p.

165 DE BOECK, G., Baoni. Les révoltes de la Force Publique sous Léopold II. EPO, Bruxelles, 1987, p. 45.

166 FLAMENT, F. et alii, Op.cit., p. 82.

Tableau N° 07 : Solde et allocations diverses (1888-1918)

Catégorie et garde	Solde journalière	Allocation mensuelle	Salaire mensuel de la femme légitime	Supplément de solde journal. Accordé aux gradés	Prime de rengagement	Retenues extraordinaires. Journal.
Milicien	0,21	1,25	1,00		-	0,05
Milicien rengagé pour 3 ans	0,35	1,25	2,00		50	0,05
Miliciens de plus de deux termes de service	0,50	1,25	2,00		-	8,05
Volontaire indigène		1,25	1,00		-	0,50
Mercenaires étrangers	D'après contrat		1,00		-	0,05
Mercenaires rengagés pour 3 ans	idem				-	
Après 7 ans ou 10 ans de service	-	1,25	2,00		50	0,05
Sergent-major	-	-	-	0,25	-	0,10
Premier Sergent	-			0,20		0,10
Caporal clairon	-			0,10		0,10
Caporal	-			0,07		0,05
Clairon et soldat de 1 ^{ère} classe	-			0,05		0,05
Clairon et soldat de 2 ^e classe	-			0,04		0,05
Milicien de nouvelle levée ajourné	0,15	-	1,00	0,02		0,05
Milicien réformé	0,15	-	-	-		0,05

Source : Flament, F. et al. *Op.cit.*, p.514.

Ce tableau montre que la solde était à la fois fonction de l'ancienneté, du mode de recrutement (volontaire ou milicien) et du grade. Cette solde était payée soit en argent, soit le plus souvent, en nature. En effet, l'argent n'avait, au début de l'occupation coloniale, aucun pouvoir d'achat dans les postes de l'intérieur du pays. Il fallait donc trouver des marchandises nécessaires au paiement de la solde. Cette difficulté liée à l'utilisation de la monnaie se fit sentir jusqu'à la fin de la première guerre mondiale.

Qui pis est, cette solde était souvent payée avec beaucoup de retard. Pareille situation avait parfois une grave incidence sur le moral de la troupe.

6. Vie de camp militaire

La troupe était composée d'une mosaïque ethnique. Au début, certaines unités furent homogènes. Mais après les mutineries, principalement celle de Luluabourg, on adopta le principe du mélange des ethnies et on essaya d'éviter qu'une ethnie fournisse plus du quart des effectifs d'une unité. Le camp militaire devait être un véritable carrefour des cultures. En effet, des populations d'origines ethniques diverses, issues de groupes dialectologiques assez diversifiés s'y retrouvaient pour vivre le même environnement social.

Le soldat vivait, au camp, avec sa femme et ses enfants. Diverses mesures furent prévues pour favoriser l'admission de miliciens et de volontaires mariés. Proscrivant la polygynie, le gouvernement favorisa le mariage légitime des soldats et en prit les frais à sa charge. Il alloua à la femme un salaire mensuel, mais elle devait, en contrepartie, travailler aux cultures destinées à l'alimentation de la troupe. Chaque soldat marié disposait d'un lopin de terre dont les produits lui appartenaient. Pour sauvegarder la moralité des ménages, dès le début, on affecta aux soldats mariés des logements à part. Les femmes légitimes étaient seules autorisées à suivre leur mari dans les changements de garnison.¹⁶⁷

A la longue, de nombreux inconvénients résultèrent du fait que la plupart des soldats contractaient des unions temporaires dans les régions où ils étaient en service, avec des femmes n'appartenant pas à leur ethnie qu'ils abandonnaient à l'expiration de leur terme de service. Cette instabilité des unions ne pouvait plaire à l'autorité, surtout qu'elle entraînait une faible natalité au sein de la population militaire. Dans sa lettre circulaire du 15 juin 1914, le Gouverneur Général prit des mesures appropriées :

¹⁶⁷ B.O., (1900), p. 129 et sq.

« ... il est de notre devoir de contribuer à cette œuvre (civilisatrice) en encourageant, autant que possible, les mariages entre gens de même race, en donnant aux soldats mariés, surtout ceux qui ont des enfants, des logements appropriés, en évitant d'imposer à ces derniers des déplacements sauf en cas de nécessité absolue, en montrant enfin, de toutes manières, que nous nous intéressons à leur sort. »¹⁶⁸

Ce qui est intéressant dans ce texte, c'est la disposition selon laquelle on devait faciliter aux miliciens l'union avec une femme de son ethnie d'origine. Il faut également souligner l'attitude paternaliste de l'autorité qui veut montrer aux soldats mariés qu'elle s'intéresse à leur sort.

Il ne fut pas rare de voir le commandant du camp d'intervenir pour régler des querelles de ménage, des bagarres entre femmes d'ethnies différentes, et qui se crêpaient le chignon et plus souvent des problèmes d'adultère.

Durant cette période, deux langues prédominaient dans la vie militaire : le swahili et le lingala. Les officiers apprenaient la langue de grande communication qui prévalait à l'endroit où l'on se trouvait. Dans la Province Orientale et le Katanga, c'était le swahili qui prévalait comme langue parmi les soldats tandis que dans la Province de l'Equateur, c'était plutôt le lingala.¹⁶⁹

Selon Guy de Boeck, le lingala aurait été probablement choisi comme langue unique de la Force Publique suite, aux événements qui ont eu lieu entre 1895-1900, où les régions swahiliphones ont fourni un nombre considérable de révoltés, alors que les troupes originaires des régions à prédominance linguistique du lingala demeuraient, en général fidèles, à l'E.I.C.¹⁷⁰

Pareille explication n'est pas suffisante. Il faut y intégrer non seulement les relations historiques de commerce à longue distance mais aussi les données des démographiques même de la Force Publique, avec une forte présence des locuteurs du lingala.

7. Politique d'encadrement du soldat

La politique d'encadrement du soldat avait pour objectif de faire passer le soldat dans un moule qui permettait sa domestication en vue de l'exercice d'une profession qui avait des exigences spécifiques :

168 Recueil Mensuel. (1914), p. 150.

169 SESEP, N., « L'expansion du lingala », Linguistique et Sciences Humaines, 27, 1 (1986), p. 26.

170 DE BOECK, Op.cit, p. 56.

« L'armée, la Force Publique, ... elle accueille des noirs effarouchés et incultes, recrutés au petit bonheur, elle les apprivoise, soigne et fortifie leur corps, défriche leur esprit, bride leurs mauvais instincts, oriente les bons, leur apprend et leur ressasse une à une les multiples exigences d'un métier dont chaque détail a son importance et requiert une attention vigilante, excite leur amour-propre, leur inspire non seulement le respect et la crainte de Boula Matari, mais une confiance admirative qui s'attache, en tout premier lieu, et c'est bien légitime, aux officiers, aux sous-officiers qui les instruisent et les commandent ».¹⁷¹

Le roi Léopold II avait donné des instructions précises concernant la politique d'encadrement des soldats :

« Les militaires doivent être traités avec la plus grande humanité et recevoir tous les soins que nécessite leur état, une bonne nourriture, un logement convenable ; la discipline doit être stricte sans être pour cela excessive mais juste ; tous les hommes doivent être l'objet de soins constants et particuliers. »¹⁷²

Et le Gouverneur Général Wahis d'ajouter :

« Il faut que le soldat ait une situation privilégiée... il faut constamment s'occuper de lui. »¹⁷³

Entre ces instructions officielles et la réalité sur le terrain, il y avait un grand fossé. Les difficultés sans nom, que les instructeurs devaient vaincre au quotidien, et le commandement des expéditions le mirent tellement à rude épreuve qu'ils étaient souvent loin d'appliquer ces recommandations de la hiérarchie.

Concernant le choix des officiers et sous-officiers, à envoyer sur le terrain, le Vice-gouverneur Général, le Baron Dhanis, écrit, en date du 5 janvier 1899, entre autres, au Gouverneur Général ce qui suit :

« Certainement la question personnelle n'y est pour rien ; mais pour gouverner ce pays, il faut connaître les mœurs du pays, l'histoire du pays, l'importance des chefs, il faut savoir conduire les soldats, il faut savoir les faire patienter quand on ne peut pas payer leur solde, etc.... ainsi pour le moment, beaucoup de soldats ont sept mois d'arriérés de solde. Les soldats de Glorie, excellents tant qu'il a été présent, ont été mal conduits après et sont devenus de véritables brigands...avec le docteur Meyers ils sont devenus les meilleurs soldats. Il faut ici des officiers sérieux,

171 ERMENS, Paul, « La Force Publique. A quoi elle a servi. A quoi elle sert encore. », Congo, II, (1929), p. 313.

172 LOGIST, D., Art.cit., p.395.

173 Ibid.

connaissant la langue et ayant de l'expérience, le meilleur officier d'Europe ne vaudra rien sans expérience. »¹⁷⁴

Il convient d'admettre, cependant, que plusieurs officiers partirent pour le Congo par idéalisme. Ils étaient prêts à endurer les pires conditions de la vie africaine avec des moyens de communication comme les steamers et les pirogues pour traverser des rivières importantes, faire souvent la marche pénible à pied ou se faire transporter en tipoy par des piétons. Des porteurs assuraient le transport, dans des conditions inhumaines, du matériel et du ravitaillement des officiers et des soldats, comme le rapporte Canisius :

« Nous traversions des clairières indigènes ; des centaines d'énormes troncs d'arbre nous barraient le chemin, et il fallait les escalader ; le sentier semblait conduire au sommet de chaque haute fourmilière à portée de vue. C'était particulièrement dur pour les porteurs, dont beaucoup étaient enchaînés ensemble par le cou... Ils portaient nos caisses suspendues à des bâtons ; lorsque l'un d'eux tombait, il entraînait généralement dans sa chute tous ceux qui étaient sur la même chaîne. Beaucoup de ces pauvres diables étaient tellement exténués qu'on ne pouvait les faire avancer qu'à coups de crosse. Certains avaient les épaules tellement à vif à cause du frottement des bâtons qu'ils criaient littéralement de douleur ».¹⁷⁵

La faible proportion de cadres européens n'était pas favorable au bon encadrement de la troupe. En 1897, par exemple, les compagnies actives comptaient un officier commandant et un officier ou un sous-officier par peloton.¹⁷⁶ Cette situation augmentait le stress des officiers et les rendait plus brutaux envers les soldats et ne leur permettait pas de garantir efficacement la discipline militaire.

L'expérience des premières années avait démontré que les Congolais avaient de très grandes aptitudes militaires et qu'en fort peu de temps, on pouvait les transformer en d'excellents soldats manœuvrant aussi bien que n'importe quelle troupe. Leur endurance à la fatigue et aux privations était remarquable et, comme soldats, ils dépassaient de beaucoup les Hausa,

174 DE BOECK, G., Op.cit., p. 332.

175 HOCHSCHILD, A., Op.cit., p. 228.

N.B. : La pratique inhumaine, consistant à attacher les porteurs les uns aux autres, a été imitée des caravanes d'esclaves.

176 Le peloton était la plus petite unité commandée par un Européen et ayant un effectif variant de 40 à 80 hommes, subdivisé en sections commandées par des sergents africains. Les sections elles-mêmes étaient subdivisées en escouades placées aux ordres des caporaux africains. Il s'y ajoutait un clairon pour 40 ou 50 hommes.

Sénégalais et Soudanais dont les Anglais, Français et Allemands se servaient pour ainsi dire exclusivement pour toutes leurs opérations en Afrique.¹⁷⁷

Ces qualités militaires attestées, les soldats, en tant qu'instruments de la réussite de la colonisation, devaient être l'objet d'un encadrement efficace. En effet, une fois rentrés dans la vie civile, ces hommes allaient garder précieusement le souvenir de l'attachement aux Européens ; aux yeux de l'entourage, ils deviendraient le "vivant témoignage de la possibilité et des bienfaits d'une totale fidélité envers les Blancs".¹⁷⁸ Mais ceci reste un simple souhait de l'administration coloniale.

La politique d'encadrement du soldat s'inscrivait dans le contexte du paternalisme, doctrine de politique indigène qui considérait le Congo comme un grand internat où les colonisateurs maintenaient leurs pupilles sous un régime de discipline et d'entraînement qui assurait une parfaite formation.

Le cadre européen était persuadé que les soldats avaient du respect pour la force et ses détenteurs et que pour être obéi d'eux, il fallait rester le plus fort. Mais dès que la puissance du chef déclinait, parce qu'il devenait incapable de nourrir ou de payer la solde à ses hommes, son autorité en pâtissait également. Par ailleurs, ils étaient très sensibles aux actes d'injustice. En effet, lorsque les officiers ne tenaient pas leurs promesses, les soldats perdaient toute confiance en eux ou lorsqu'ils leur faisaient subir un châtement immérité ou excessif, ils se nourrissaient alors du violent désir de vengeance.¹⁷⁹

Dans l'interview, accordée à « *L'Etoile Belge* » en date du 31 mai 1899, l'ancien officier suédois, le Baron Frédéric von Friesendorée donne son opinion sur la mentalité du soldat noir :

« Dites-moi un mot de votre opinion sur le noir comme soldat.

- S'il a pour commandant un blanc qu'il connaît et qu'il aime et surtout qui le connaît, lui, c'est un excellent soldat discipliné et obéissant. Vous pouvez punir autant que vous le jugerez bon un soldat qui a commis une faute, mais il n'oublie jamais une punition imméritée. Je trouve que c'est là une chose à son honneur. L'officier nouveau venu d'Europe (j'ai été dans le cas), ne connaissant pas la manière de "prendre" le noir, fait quelques écoles. Mais une fois la connaissance faite, cet officier s'il sait s'y prendre, peut faire de ses hommes ce qu'il veut. Il ne faut jamais

177 STENGERS, J., « Rapport sur les dossiers : Correspondance Léopold II à de Cuvelier », Bulletin de l'I.R.C.B., Tome XXIV, fasc. 3 (1953), p. 831.

178 JADOT, J., Art. cit., p. 338.

179 JANSSENS, E., Op.cit., p.116.

*oublier que le noir est un grand enfant et doit être traité comme tel avec, à la fois, sévérité et bienveillance, et même une pointe de jovialité ».*¹⁸⁰

Ce "grand enfant", qui supportait aisément les châtiments paternels et dont on pouvait faire ce qu'on voulait, il fallait le connaître par son nom. Car sa loyauté reposait, pour une bonne part, sur la nature des relations personnelles, sur l'estime, la confiance, l'admiration que suscitait le chef. Il fallait, dans cette optique, que le soldat se sentit estimé à sa juste valeur, aimé, protégé, encouragé, félicité à loisir et que le chef connût ses problèmes propres et qu'il l'aidât à les résoudre.

Dans cette configuration idéologique, l'officier blanc avait découvert que le soldat noir avait soif de considération et il s'en servait comme stimulant principal dans ses rapports avec le soldat. Lorsqu'il était convaincu que le Blanc le reconnaissait au milieu de ses semblables et qu'il s'occupait particulièrement de lui, le soldat devenait un outil efficace d'exploitation coloniale, comme le fait remarquer Pierre Mille :

*« La base de la politique économique du roi a été la formation d'une armée suffisamment forte pour forcer les autochtones à payer la taxe de caoutchouc et d'ivoire. »*¹⁸¹

Ce rôle extramilitaire¹⁸², essentiellement économique de la F.P., est davantage démontré dans une lettre d'un volontaire de la côte natif de Lagos, qui avait travaillé comme soldat pendant douze ans (sept ans en activité de service et cinq ans dans la réserve) dans les districts de collecte de caoutchouc et d'ivoire comme l'Equateur, Bangala, Basoko, Stanley Falls et Kasongo et qui décrit les tâches de la soldatesque du Congo :

*« Commercer avec des fusils Albin ; collecter le caoutchouc et l'ivoire sans paiement ; flageller les femmes sous la chaleur du soleil africain – 1000 coups de fouet sur leurs dos nus ; tuer les enfants sur les seins de leurs mères pour avoir refusé d'indiquer le dépôt de vivres ; prendre les chèvres, moutons, poules des indigènes ; prendre leur terre et brûler leurs villages. »*¹⁸³

180 VAN FRIESENDORRE, F., *La vérité sur la Civilisation du Congo*, (Anonyme), Bruxelles, 1903, p. 72.

181 MILLE, P., cité par MOREL, E. D., «King Leopold's rule », *Africa*, William Heinemann, London, 1904, p. 102

- A la même page MOREL ajoute que "le système nécessitait un soldat derrière chaque producteur".

182 HAMON, L., et al., *Le rôle extra-militaire de l'armée dans le Tiers-Monde*, Publications du Centre d'Etudes des Relations Politiques, Université de Dijon, P.U.F., Paris, 1966, p. 14.

183 MOREL, E.D., *Op. cit.*, p. 109.

Cette affirmation traduit ce que l'administration coloniale attendait du soldat de la F.P. Tout son encadrement dépassait, sous cet angle, le simple niveau des relations de fils à père pour déboucher sur celles d'instrument à utilisateur. Mais il faut également ajouter que les officiers européens avaient peur de contrôler leurs soldats :

*« Les Blancs sont tellement effrayés par les soldats qu'ils leur permettent de faire ce qu'ils veulent. Ils razzient, tuent, et volent tout chez les indigènes, et si le chef ou les villages objectent, ils sont souvent coupés à mort. Les officiers connaissent tout ceci, mais ils n'en font jamais rapport, puisqu'ils ont peur de punir leurs soldats ».*¹⁸⁴

Les Belges étaient sous l'emprise des soldats et en beaucoup de cas, les officiers étaient effrayés par eux à tel point qu'au Katanga, on s'inquiétait, vers 1903, du fait que l'avenir de la région serait en danger réel pour le développement des Européens.¹⁸⁵

Une lettre adressée à Morel par l'un de ses correspondants, le 10 mars 1904, rapporte que, pendant que ses soldats s'occupaient à tordre les mains dans la région du lac Tumba, l'officier blanc était debout dégustant son vin de palme¹⁸⁶.

Si l'encadrement du soldat obéissait à une certaine configuration idéologique ; il n'était pourtant pas efficace. Le soldat était un instrument de domination coloniale, mais un instrument dangereux pour son maître. Les mutineries l'ont suffisamment démontré.

8. Rapports avec la population civile

Les rapports entre les soldats de la Force Publique et la population civile étaient tributaires de la perception que la société congolaise se faisait du recrutement qui était considéré comme une punition ou mieux comme un acte d'ostracisme. Les soldats, eux-mêmes, se considérant comme des marginaux en situation de bannissement social, adoptaient un comportement revanchard vis-à-vis de la population civile. Si les relations avec l'autorité coloniale s'inscrivaient dans la visée paternaliste, avec la population civile, c'étaient des « relations de chien à chat », pour reprendre une expression chère au Général Molongya Mayikusa.¹⁸⁷

184 Id., p. 211.

185 Id., p. 212.

186 Ibid., p. 378.

187 MOLONGYA, M. (Général de Brigade), « La contribution des FAZ à la Révolution », Conférence donnée à l'Institut Makanda Kabobi, Session « Mobutu Sese Seko, le 13.09.1974, p. 24.

Les soldats vont devenir la terreur du pays ; leur potentiel de violence augmentant d'année en année : brutalité extrême, pillage, spoliation, ratisage, incendie des villages, guerre aux poules et aux chèvres, vols, viols, rapt, frapper les gens sans motif, etc., vont être les marqueurs d'identité de ces sauvages armés de fusils.¹⁸⁸ Ces comportements ont aidé à construire l'image d'une Force Publique qui était une véritable machine de répression. Les soldats, en mission de service, se croyaient tout permis et commettaient des bavures sous la barbe de leurs officiers.

Une abondante littérature a été consacrée à la critique du régime léopoldien et a constitué le matériau de la polémique de la campagne anti-léopoldienne dont Edmund D. Morel fut le ténor.¹⁸⁹ Il ne sera mentionné, ici, que des faits permettant de comprendre les relations entre les soldats de la F.P. et la population civile.

Le Roi Léopold II, dans sa lettre datant du 16 juin 1897 et adressée au Lieutenant Grevisse, premier Commandant du C.I. d'Irebu, souligne la nécessité d'une autorité forte :

*« Dans les pays barbares s'impose, je le sais, une autorité forte pour amener les indigènes qui n'y sont guère portés aux pratiques de la civilisation : à cette fin, il convient à la fois d'être ferme et paternel... Nos sociétés attachent avec raison à la vie humaine un prix inconnu des communautés barbares. Quand s'implante parmi ces dernières notre autorité directrice elle a pour fonction de triompher de tous les obstacles. Le résultat ne saurait être acquis par de seuls discours quel que soit leur souffle philanthropique. Mais si en vue de la domination nécessaire de la civilisation, il est permis de compter le cas échéant sur les moyens d'action qui leur confère la force, sanction suprême du droit, il n'en reste pas moins vrai que sa fin dernière est une œuvre de paix ».*¹⁹⁰

La brutalité et la rapine caractérisaient le soldat ; même quand ils étaient envoyés au service d'escortes, les soldats ne s'empêchaient pas de se livrer à la maraude dans les villages voisins. Il fallait une surveillance de tous les instants ; chaque patrouille devait être commandée par un Blanc.¹⁹¹

Quand ils étaient envoyés en « expédition punitive » dans des villages hostiles aux mécanismes d'exploitation instaurés par les sociétés concessionnaires, les soldats répandaient la terreur :

« La méthode de l'officier... consistait à arriver en pirogue dans un village, arrivée qui faisait toujours sursauter ses habitants ; les soldats étaient alors

188 DE BOECK, G., Op.cit., p. 41.

189 MOREL, E.D., Op.cit., pp. 102-119.

190 LOGIST, D., Art. cit., p. 391.

191 CATTIER, F. Op.cit., pp. 263-264.

débarqués et commençaient leur pillage, sortant tous les poulets, grains etc., des maisons ; après quoi, ils s'attaquaient aux indigènes jusqu'à ce qu'ils parviennent à s'emparer de leurs femmes ; ces femmes étaient gardées en otages tant que le chef du district n'avait pas rapporté le nombre de kilos de caoutchouc exigé. Une fois le caoutchouc apporté, les femmes étaient revendues à leurs propriétaires contre deux chèvres chacune, et il poursuivait ainsi son chemin de village en village, jusqu'au moment où la quantité requise de caoutchouc avait été collectée. »¹⁹²

Outre le pillage et l'incendie des villages, les soldats allaient parfois jusqu'à mutiler des parties du corps humain des habitants. Les populations désarmées ne pouvaient opposer aucune résistance à ces atrocités. Elles fuyaient dans la forêt où elles menaient une existence misérable jusqu'au jour où le chef décidera de négocier avec les bourreaux.¹⁹³ Toute révolte était dangereuse, car les populations payaient de leurs biens, de leurs femmes ou de leurs enfants dans une bataille à forces inégales.¹⁹⁴

Voici, du reste, ce qu'en dit le Rapport de la Commission d'Enquête de 1904 :

« Des témoins noirs, produits par M. Schrinever, à Bolobo, déclarent qu'il y a cinq ou six ans, leur village ayant été occupé par les troupes de l'Etat après un combat, ils virent sept organes génitaux enlevés à des indigènes et suspendus à une liane fixée à deux piquets devant la hutte qui était habitée par le Blanc. La commission de son côté a vu plusieurs mutilés¹⁹⁵ ».

Toutes ces exactions étaient portées sur le pauvre peuple congolais parce qu'il n'apportait pas de caoutchouc surtout qu'à chaque kilo d'ivoire ou de caoutchouc récolté était lié une prime. Le témoignage du R.P. Joseph Clark, pasteur d'Ikoto, dans une lettre qu'il adressa le 3 mars 1895 au R.P. Harvey, semble beaucoup plus explicite sur ce point :

« Le caoutchouc de ce district a coûté des centaines des vies, et les scènes dont j'ai été le témoin impuissant ont suffi à me faire souhaiter la mort. Les soldats de l'Etat sont des sauvages, des cannibales dressés à se servir de fusils. Dans la plupart des cas, on les lâche sur des villages, sans surveillance, et ils font ce qui leur plaît. Voyez-les, au retour d'une expédition contre des ... rebelles. A la poupe du canot, un pieu où pendent les mains de seize indigènes massacrés. Seize guerriers sans doute ? Hélas, - Ne voyez-vous pas ces mains de petits garçons et de petites filles ! Je les ai vues, moi qui vous écris. J'en ai vu couper, alors que le pauvre cœur battait

192 HOCHSCHILD, A., Op.cit., p. 194.

193 Des instructions précises étaient données sur la prise d'otages. Lire à ce sujet : DONNY, A. et al., Manuel du voyageur et du résident au Congo. T. 1, 1879-1901, pp. 139-140.

194 WAUTERS, A.J., Op.cit., pp. 242-245.

195 B.O., (1905), p. 223.

*encore avec assez de force pour que, des artères tranchées, le sang jaillit à la distance de quatre pieds ».*¹⁹⁶

Si le caoutchouc n'atteignait pas la quantité exigée, les soldats attaquaient les natifs, tuaient quelques uns et apportaient les bras - boucanés au feu - au Commissaire de district. On mutilait les cadavres. Les bras, dépassant parfois la centaine, étaient apportés au Blanc dans un panier.¹⁹⁷ La responsabilité de ces atrocités était attribuée par l'autorité coloniale au soldat qu'elle accusait d'être un sauvage accoutumé aux pratiques barbares et sanguinaires, à la rapine, à la brutalité, recherchant les trophées humains par soif de considération. Mais il était clair que la mutilation n'était pas une coutume autochtone avant l'arrivée de l'homme blanc et qu'elle n'était pas l'effet des instincts primitifs des sauvages dans leurs batailles entre villages, mais c'était un acte intentionnel des soldats qui n'avaient jamais commis ces actes en cachette puisqu'ils obéissaient aux ordres dictés par leurs supérieurs.¹⁹⁸

Il est symptomatique de constater que les soldats ont toujours agi sous des instructions précises, qui ne furent jamais écrites pour des raisons de convenance. Pourquoi devraient-ils apporter des mains aux postes de l'Etat et même au Commissaire de District si on ne leur ordonnait pas de le faire ? La préservation des trophées humains, le soin mis à les compter et à les placer dans des paniers et l'absence d'une interdiction d'une telle barbarie sont des raisons assez probantes d'une institutionnalisation sournoise de ces méthodes barbares.

En définitive, la mutilation des vivants et des cadavres démontra clairement que les agents de l'E.I.C. étaient complices de ces pratiques barbares. L'apport des trophées par les soldats comme preuves de bravoure militaire furent vraisemblablement des réalités peu répandues avant l'introduction de la fameuse politique de « régénération morale et matérielle » défendue par Léopold II.

Un autre élément intéressant les rapports du soldat avec la population civile est le rapport du soldat avec les femmes des stations, femmes qui étaient prises pour les buts suivants :

« Durant la journée, elles font les travaux quotidiens de la station, tel que l'apport de l'eau aux agents du Gouvernement, nettoyage de leurs maisons, etc. et

196 CLARK, J., cité par Ki-ZERBO, J., « Histoire et conscience nègre », Présence Africaine, XV (octobre-novembre 1957), p. 61.

197 MOREL, E.D., Op.cit., p. 115.

198 CASEMENT, R., Cité par Ibid.

Les soldats devaient fournir une preuve tangible qu'une punition sévère était infligée par l'apport de paniers de bras.

durant la nuit elles sont obligées d'être à la disposition des soldats. Le soldat doit habiter avec les femmes aussi longtemps qu'il est dans la station ; est-il muté, la femme doit rester dans la station qu'il ait des enfants avec elle ou non. Les femmes sont des esclaves capturés par les soldats du Gouvernement pendant leurs razzias dans le pays, elles sont là pour faciliter les recrutements ordinaires de travailleurs, et pour prévenir les soldats de leurs coutumes de rapine dans les villages autochtones»¹⁹⁹

Ce rôle de la femme dans les stations montre bien que la F.P. est un véritable facteur de bouleversement social.

Enfin, peut-on parler d'un encadrement efficace là où le soldat doit être constamment tenu sous la surveillance du Blanc ? Ne serait-ce pas une des conséquences d'une discipline trop forte qui déboucherait en une hypocrisie ennuyeuse ? Cette duplicité du soldat ne proviendrait-elle pas d'une soumission voilée ou peut-être la raison fondamentale se trouverait-elle ailleurs ? Comment comprendre la conduite de certains officiers, écoeurés par la monotonie des garnisons belges qui s'engageaient, au service de la F.P., dans l'espoir de faire campagne et qui ne pouvaient pas satisfaire réellement leurs espoirs ?

Le rapport de la Commission d'Enquête cite des rapports militaires rédigés par les officiers ayant commandé des opérations punitives qui vantent 'des surprises de villages', 'des poursuites acharnées', 'les nombreux ennemis tués', 'le butin', 'les prisonniers de guerre', 'les conditions de paix qu'ils ont imposées', etc.²⁰⁰ C'est dire avec quel sérieux ils organisaient les expéditions répressives. Ces rapports ressemblent fort à ceux d'autres officiers qui, de retour de la guerre utilisaient des expressions similaires.

Comme l'a dit le lieutenant Mbiye Mwenza. :

« On ne peut condamner gratuitement les soldats de la F.P. En effet, lorsque des soldats isolés étaient massacrés, des Européens assassinés par des civils, le recours à la force était obligatoire. L'Européen qui venait de perdre son frère de race, animé par un esprit de vengeance, ne pouvait que tolérer, sinon encourager des actes exemplaires car il fallait frapper fort pour ne plus jamais frapper ».²⁰¹

Les relations du soldat noir avec la population civile obéissaient à une certaine politique générale d'encadrement du soldat, et qui voulait que le soldat se comporte en loup devant le civil.

199 Idem, p. 210.

200 B.O., (1905), p. 202.

201 MBIYE MWENZA, (Lieutenant), Interview directe, Groupement Logistique, Camp Kokolo, Kinshasa, le 26 septembre 1979.

9. Fin de terme de service

Les soldats démobilisés de l'E.I.C. étaient appelés '*Basili sandja*', c'est-à-dire littéralement 'des gens dont le mois était fini', en fait 'des soldats qui avaient fini le service militaire' ou simplement 'des soldats fin terme'. Ces derniers recevaient, afin de la mettre en valeur, une grande parcelle située à proximité du camp d'instruction. C'était une façon de récompenser les premiers serviteurs de l'Etat sous le drapeau, qui prolongeait entre les commandants des camps militaires et les anciens soldats une certaine amitié.²⁰² Une fois la dure journée d'instruction terminée, les jeunes recrues allaient se promener dans les petits villages autour du C.I. où ils étaient certains de rencontrer des anciens militaires dont les récits des campagnes les enchantaient sans jamais s'ennuyer.

Les soldats fin terme se considéraient comme des personnes appartenant à une caste supérieure. Leur terme de service expiré, ils forment des agglomérations qui, parfois, devaient leur subsistance à des tributs prélevés sur les villages voisins. Devenus agriculteurs, les anciens soldats trouvaient des moyens d'existence dans le travail, non plus dans les exactions pratiquées sur leurs congénères.²⁰³



Photo n° 7 : Carte postale représentant la communauté blanche de Boma luttant contre les mutins en avril 1900. (Source : ©Carte postale, courtoisie Johan Lagae)

202 LOGIST, D., Art.cit., p. 377.

203 Belgique (Conseil Colonial de la), Compte Rendu Analytique des séances, 1908-1909, Bruxelles, 1909, p. 343.



*Photo n° 8 : Distribution de la ration des vires vers 1910.
(Source : © MRA, 20107147*